

No 3/72

29 mars 1972

Sommaire:

LIBRARY

424.9

	<u>Page</u>
CHANGEMENT DE PRESIDENCE A BRUXELLES	1
SCARASCIA MUGNOZZA VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES	
Curriculum vitae	2
LE DEFICIT DEMOCRATIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES	
Colloque parlementaire européen des 15 et 16 mars 1972, à Strasbourg, sur le thème "L'état de l'unification européenne et le rôle des parlements"	3-6
LES ACCORDS COMMERCIAUX ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LES ETATS-UNIS	7-8
LA PREPARATION DE LA TROISIEME CONFERENCE DE LA CNUCED	9
ADOPTION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CONCERNANT LA POLITIQUE REGIONALE	10
RAPPORT DE M. DEWULF SUR LA HUITIEME CONFERENCE PARLEMENTAIRE D'ASSOCIATION CEE-EAMA	11
NOUVELLES BREVES	12-13

Editeur: Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

Responsable des articles: Friedrich Fugmann (A l'exception des articles signés, qui engagent la responsabilité de leur auteur)

Adresse: Luxembourg - Centre européen - Plateau du Kirchberg / *Téléphone:* 477.11 / *Télex:* 494 PARLEURO L

Prix de l'abonnement annuel: 100 FB

Banque: Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle/Reproduction - avec ou sans indication de source - souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is essential for the company's financial health and for providing reliable information to stakeholders.

2. The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps from initial entry to final review, ensuring that all necessary information is captured and verified.

3. The third part of the document addresses the role of the accounting department in this process. It highlights the need for clear communication and collaboration between different departments to ensure the accuracy of the data.

4. The fourth part of the document discusses the importance of regular audits and reviews. It explains how these checks help to identify any discrepancies or errors early on, preventing them from becoming major issues.

5. The fifth part of the document provides a summary of the key points discussed. It reiterates the importance of accuracy, transparency, and regular communication in the financial reporting process.

CHANGEMENT DE PRESIDENCE A BRUXELLES

Lorsque le 8 mars 1972 le président de la Commission, M. Malfatti, s'est présenté devant le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen afin de lui exposer les raisons de sa démission, il a rencontré les sentiments mitigés auxquels il s'attendait sans aucun doute : les regrets s'accompagnaient de compréhension. Faisant allusion aux importants projets inachevés de la politique européenne - renforcement institutionnel, préparation de la conférence au sommet, préparation de la conférence sur la sécurité, poursuite de l'union économique et monétaire - le président du groupe, M. Lücker, a parlé de la difficulté de changer d'attelage au milieu de la course; mais il montra de la compréhension pour un homme politique de grande classe que sa conscience exigeante appelle à reprendre son mandat politique dans son pays natal pour s'engager dans une lutte électorale décisive.

Les efforts du groupe démocrate-chrétien ont empêché qu'un vide politique s'instaure à la Commission après le départ de Malfatti. La nomination du membre du groupe démocrate-chrétien, Scarascia Mugnozza, en tant que vice-président de la Commission offre la garantie que l'action de Malfatti sera poursuivie dans l'esprit des précurseurs chrétiens-démocrates de la pensée européenne. En même temps, la nomination de Scarascia Mugnozza, homme politique qui connaît de très près le problème de l'intégration européenne par son action en tant que président de la commission politique du Parlement européen, représente un gain de prestige pour l'ensemble du Parlement européen.

M. Lücker a adressé au nouveau président de la Commission, M. Mansholt, un télégramme de félicitations dans lequel il qualifie la nomination de Mansholt de couronnement de son oeuvre européenne qu'en tant que partisan fidèle et intrépide de la première heure, il a défendue avec prudence et grand succès.

Curriculum vitae de M. Carlo SCARASCIA MUGNOZZA,
nouveau vice-président de la Commission

Carlo SCARASCIA MUGNOZZA est né à Rome le 19.2.1920.

Il est marié et père de 3 filles.

Docteur en droit, il a exercé la profession d'avocat également auprès des juridictions suprêmes.

En 1945, il a adhéré à la démocratie-chrétienne.

De 1946 à 1953, il a été président du "Consorzio Agrario" de la province de Brindisi et président de l'association des Agriculteurs de cette province.

Elu député au Parlement dans la circonscription de Lecce-Brindisi et Tarente en 1953, il n'a cessé depuis lors d'être confirmé dans son mandat.

Il a été membre de différentes commissions du Parlement (agriculture, travail et prévoyance sociale, affaires constitutionnelles, affaires étrangères, défense) ainsi que de la première Commission pour la réforme de la bureaucratie.

En 1958, il a été élu membre du bureau du groupe parlementaire DC et vice-secrétaire de ce groupe.

En 1962, il a été nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique, puis sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice.

Depuis février 1961, il a été sans interruption membre du Parlement européen, président de la commission de l'énergie et de la recherche scientifique et depuis 1969 président de la commission politique.

Il est membre du Conseil national de la section italienne du Mouvement européen et du Conseil des Communes d'Europe.

"Le déficit démocratique des Communautés européennes"

Colloque parlementaire européen des 15 et 16 mars 1972, à Strasbourg, sur le thème "L'état de l'unification européenne et le rôle des parlements"

Quelle peut être l'utilité d'un colloque entre les parlementaires des organes législatifs des six Etats membres et leurs collègues du Parlement européen, qui sont précisément délégués par ces mêmes assemblées ? A première vue, cette question se justifie, le double mandat des membres du Parlement européen devant justement établir un lien entre celui-ci et les parlements nationaux. Le sens du colloque de Strasbourg se dégage toutefois très rapidement si l'on examine de plus près les réalités politiques sur le plan européen et sur le plan national. L'activité du Parlement européen est devenue une occupation à plein temps : 12 sessions totalisant 48 jours, plus de 250 réunions de commissions s'étalant parfois sur plusieurs jours, des réunions de groupes politiques, des journées d'étude de ces groupes, etc. ne laissent plus guère de temps pour l'activité politique au niveau national. Et ainsi, l'échange d'informations, combien nécessaire, entre les parlementaires européens et les autres est loin d'être parfait. Ce n'est toutefois pas cette séparation pour des raisons techniques qui réclame un plus grand rapprochement. L'adage qui veut que "lorsque deux personnes disent la même chose, il ne s'agit pas toujours de la même chose" s'applique précisément aussi à la politique européenne. La politique européenne mise en oeuvre au niveau national est comprise comme une exigence à l'égard de l'oeuvre européenne, comme une exigence politique reflétant les desiderata de chaque nation à l'égard de l'Europe. Il n'est pas rare de voir la politique européenne "nationale" servir de prétexte aux controverses de politique intérieure entre le gouvernement et l'opposition. Par contre, la politique européenne au niveau européen est une recherche constante de la synthèse qui répond le mieux aux différentes conceptions nationales et qui doit en outre se rapprocher de la volonté manifestée par les peuples de la Communauté. Cette situation ne se modifierait pas fondamentalement, même

si disparaissaient les différents obstacles à la mise en place d'une forme d'unité européenne, tels le manque de pouvoirs du Parlement européen, la non-application de la règle de la majorité pour les décisions du Conseil, l'incertitude quant à la "localisation" politique de la Commission.

Un premier résultat du colloque s'impose de lui-même : le Parlement européen a besoin du soutien total des parlements nationaux pour mettre en oeuvre ses revendications et pour étendre ses pouvoirs. Cette idée, résumée en ces termes par M. Jahn (membre du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen - R.F.A.) :

"Nous ne sommes pas réunis pour nous confirmer mutuellement dans nos philosophies, mais pour créer dans les Parlements nationaux les conditions requises pour que les gouvernements réunis au sein du Conseil cèdent de nouveaux pouvoirs du Parlement européen"

a servi de leitmotiv à toutes les interventions, tant celles des membres du Parlement européen que celles des représentants des parlements nationaux. C'est déjà une raison suffisante pour considérer le premier colloque comme un succès, notamment parce qu'il semble que l'on soit parvenu à former une conviction commune servant de base à des actions communes.

M. Scelba (membre du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen - Italie), premier orateur du colloque, épuisa le sujet en dressant un bilan optimiste du processus d'unification de l'Europe. En même temps, il orienta la suite de la discussion en critiquant le manque de légitimité démocratique du processus de décision du Conseil, de ce Conseil qui exerce les pouvoirs législatifs de la Communauté sans mandat direct des peuples européens et qui n'est soumis à aucun contrôle démocratique parce que ses décisions échappent au pouvoir de contrôle des parlements nationaux et que le Parlement européen ne dispose pas encore d'un véritable pouvoir de contrôle. La tradition démocratique de l'Europe exige que la réalité constitutionnelle de l'Europe soit adaptée aux exigences fondamentales de la démocratie reconnue par tous. Tant M. Furler (membre du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen - R.F.A.) qui s'est livré à un plaidoyer passionné en faveur des pouvoirs

législatifs du Parlement européen, que M. Andriessen (président du groupe KVP de la Seconde Chambre des Etats Généraux - Pays-Bas) qui a dénoncé l'insuffisance du contrôle parlementaire exercé sur le Conseil et la Commission et a donné un aperçu intéressant de la manière dont les organes législatifs néerlandais tentaient de faire face à cette situation (par exemple en interrogeant dans les commissions compétentes les membres du gouvernement siégeant au Conseil, avant et après chaque session du Conseil de ministres ; par un Rapport général sur l'état des activités des Communautés européennes, prévu par la loi de ratification et suivi de débat), que M. Vandamme (membre de la Chambre des représentants - Belgique) qui a réclamé une meilleure information des parlementaires nationaux et proposé de faire participer, le cas échéant, des fonctionnaires européens aux travaux législatifs nationaux, que M. Mosar (vice-président du groupe PCS - Luxembourg) qui a signalé le danger d'une résistance croissante au sein des parlements nationaux à l'égard des actes législatifs et gouvernementaux européens, au cas où la procédure de prise de décision ne serait pas démocratisée, que M. Windelen (vice-président du groupe CDU/CSU - R.F.A.) et M. Wagner (député CDU - R.F.A.) qui ont évoqué le programme d'action pour une politique européenne présenté par le groupe CDU/CSU au Bundestag et qui ont déploré que le véritable pouvoir de décision politique restait réservé aux Etats membres, que M. Deschamps (membre du PSC - Belgique) qui a souligné l'opposition entre la volonté de démocratisation des institutions européennes exprimée par les peuples, selon les sondages d'opinion, et la réalité européenne, toutes ces interventions ont attiré l'attention sur le manque de démocratie des Communautés.

M. Westerterp (Secrétaire d'Etat pour l'Europe au ministère des affaires étrangères des Pays-Bas et ancien membre du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen) apporta une contribution intéressante. Il signala l'attitude du gouvernement néerlandais à l'égard de la création d'un secrétariat politique, en s'écartant nettement des options françaises qui prévoient pour cette nouvelle institution un caractère plutôt intergouvernemental. M. Westerterp estima que ce nouvel organe administratif devrait permettre d'assurer une meilleure continuité administrative au niveau du Conseil. On sait que jusqu'ici le secrétariat du président du

Conseil change tous les six mois avec le président lui-même. Le secrétariat politique devrait en outre s'employer à coordonner les politiques extérieures. Il doit être étroitement lié aux institutions actuelles de la Communauté et doit donc avoir son siège là où ont lieu des sessions du Conseil. Le choix du siège ne peut donc faire l'objet d'autres considérations politiques, comme il semble que ce fut le cas lors des conversations franco-britanniques. Par souci d'accélérer les travaux du Conseil, M. Westerterp se prononça en outre pour la désignation de Secrétaires d'Etat européens et réclama une fois de plus l'élection directe du Parlement européen conformément à l'article 138 du traité instituant la C.E.E. Il déclara que son gouvernement se verrait contraint de préparer l'élection directe sur la base d'une loi électorale nationale au cas où le Conseil de ministres ne pourrait convenir d'une loi électorale pour 1975.

Le colloque parlementaire européen n'a pas abouti à une confrontation des leaders des parlements nationaux avec leurs collègues du Parlement européen, et entre eux, ce qui était sans doute l'objectif initial. Il faut en voir la cause en partie dans des difficultés de dates qui provoquèrent des défections de dernière minute, et en partie dans des circonstances extérieures, comme le déclenchement prématuré de la campagne électorale en Italie. Dans l'ensemble, ce colloque constitue quand même un important premier pas vers la constitution d'une unité d'action entre le Parlement européen et les parlements nationaux dans le but de réaliser plus vite cette Europe démocratique de demain que l'on souhaite de toutes parts.

LES ACCORDS COMMERCIAUX ENTRE LA CEE ET LES ETATS-UNIS

Les négociations commerciales entre la Communauté et les Etats-Unis ont abouti, au mois de février, à un accord : la CEE stockera 1,5 millions de tonnes supplémentaires de céréales pendant la campagne 1971-72, les Etats-Unis acceptant pour leur part de stocker en plus 10 % de leur récolte. Les droits de douane pour les oranges et certains autres agrumes en provenance des Etats-Unis seront abaissés en Europe. Enfin, les deux partenaires de la négociation sont tombés d'accord pour harmoniser la fiscalité sur le tabac : l'objectif américain concernant le tabac (outre qu'il s'agit d'un thème électoral aux Etats-Unis) était d'éviter que la Communauté abuse de ses restitutions pour détourner les courants commerciaux. Enfin, les Etats-Unis reconnaissaient le principe de la réciprocité des concessions acceptées par les Européens.

Une fois connu l'heureux aboutissement de la négociation, de nombreux commentaires se firent jour. Les uns se déclaraient soulagés de voir s'éloigner les menaces de guerre commerciale entre les Etats-Unis et la CEE, et se réjouissaient à l'idée que le Congrès américain voterait enfin la réévaluation du dollar.

Les gaullistes cependant, et en particulier le gouvernement français, reprochèrent à la Commission d'avoir outrepassé sur plusieurs points le mandat de négociation que lui avait confié le Conseil des Ministres.

M. DAHRENDORF devait s'en expliquer devant le Parlement européen, le 14 mars, en réponse à une question orale.

Il est ressorti de ce débat que la Commission a eu le mérite de forcer les Américains à renoncer à leurs exigences exorbitantes (interruption des négociations avec les pays de l'AELE,

destruction de la politique agricole commune, etc....).

D'autre part, il est apparu que seul l'accord sur les agrumes ne contenait pas de mesures de réciprocité : or, la Communauté n'a fait que reprendre sur ce point une proposition qu'elle avait faite elle-même aux Etats-Unis l'année dernière.

En définitive, le résultat le plus positif de cet accord concerne le long terme : la CEE et les Etats-Unis entreprendront l'année prochaine, au sein du G.A.T.T, des négociations sur le commerce mondial. Il ne s'agira pas, bien sûr, d'une répétition du Kennedy-Round, puisque les droits de douane n'apparaîtront qu'au second plan, et que la négociation sera axée essentiellement sur la suppression des obstacles non tarifaires aux échanges, sur la conclusion d'accords mondiaux de matières premières, et sur la réforme des institutions du commerce mondial et du système monétaire. L'enjeu de ces négociations n'en sera pas moins considérable.

L'accord commercial entre la CEE et les Etats-Unis est important aussi parce qu'il signifie que pour la première fois les Etats-Unis ont reconnu que la Communauté n'est pas seulement une entité économique, mais aussi politique. C'est ce qu'a souligné M. JAHN (allemand), parlant au nom du groupe démocrate-chrétien : au total, l'accord commercial est réaliste, et la Commission a bien rempli sa mission. Car, si l'on veut accomplir des progrès dans la voie de l'union économique et monétaire comme dans la voie de l'union politique, il faut que l'organe chargé de négocier au nom de la Communauté ait une marge de manoeuvre suffisante, et qu'il ne soit pas limité au point de ne pouvoir que retransmettre les ordres du Conseil des Ministres. Telle est l'unique condition pour que la Communauté soit en position de force dans les négociations futures.

LA PREPARATION DE LA TROISIEME CONFERENCE DE
LA CNUCED

A l'occasion du débat sur le rapport présenté par M. COUSTE au nom de la commission des relations économiques extérieures, le mardi 14 mars, M. Maurice DEWULF prit la parole au nom du groupe démocrate-chrétien. Constatant que la Communauté européenne est le premier importateur de produits de base, et le deuxième importateur de produits finis en provenance du Tiers-Monde, M. DEWULF affirme que cette situation donne à la Communauté certaines responsabilités. Et il se demande comment le double exécutif européen, Commission et Conseil, pourra résoudre le conflit entre, d'une part, les responsabilités de la Communauté à l'égard du Tiers-Monde, et d'autre part ses difficultés politiques internes.

A un moment où l'opinion publique est particulièrement sensibilisée par les initiatives progressistes de la Communauté en matière d'aide au développement, la Communauté ne peut pas apparaître divisée à propos de la CNUCED. En fait, le succès de CNUCED III est en grande partie entre les mains du Conseil des Ministres de la Communauté, Conseil avec qui il serait important d'ouvrir un grand débat sur ce sujet.

ADOPTION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CONCERNANT LA
POLITIQUE REGIONALE

Lors de la séance du 16 mars, le Parlement européen a adopté à l'unanimité le rapport présenté par M. Karl MITTERDORFER (italien, membre du groupe démocrate-chrétien), au nom de la commission économique, sur la communication et les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil, relatives aux actions communautaires de politique régionale dans les régions agricoles prioritaires de la Communauté.

M. MITTERDORFER s'est surtout étonné de constater que "l'esprit de La Haye" n'avait pas semblé animer le Conseil des Ministres pour ce qui concerne la politique régionale. Les deux propositions de la Commission examinées par le Parlement peuvent être considérées, du point de vue agricole, comme un complément important à la réforme de l'agriculture européenne, du point de vue économique général, comme un premier pas très timide vers la réalisation d'une politique commune des structures.

RAPPORT DE M. DEWULF SUR LA VIII^e CONFERENCE PARLEMENTAIRE
DE L'ASSOCIATION CEE/EAMA

Au mois de janvier dernier s'est réunie à La Haye la huitième Conférence Parlementaire de l'Association CEE/EAMA. C'est au cours de la séance du 16 mars que M. Maurice DEWULF (belge, démocrate-chrétien) présenta un rapport sur cette rencontre au Parlement européen. Le débat permit un échange de vues intéressant sur l'association à la Communauté des Etats africains et malgache, au moment où venaient d'être conclues les négociations pour l'adhésion de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé.

L'action de la Communauté à l'égard des pays africains paraît bien à un tournant : dans un mois s'ouvre la 3^e CNUCED à Santiago (et les perspectives pourront peut-être y être ouvertes pour l'avenir des E.A.M.A.), et bientôt il faudra envisager d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'une 3^e Convention de Yaoundé. Or, comme l'a demandé avec insistance M. DEWULF, il faudra organiser un débat parlementaire complet avant ces échéances : en particulier il faudrait faire un bilan de la coopération technique et financière, et un bilan de l'action du F.E.D.

Pour sa part, M. LÖHR (allemand) parlant au nom du groupe démocrate-chrétien, insista sur la nécessité pour les industries européennes d'investir dans les Etats africains et malgache associés, condition préalable à la création d'une industrie propre à ces Etats.

Au moment où l'élargissement obligera la Communauté à établir des liens avec un nombre plus grand d'Etats africains, il ne faut pas que soient sacrifiés les intérêts des 19 Etats associés, qui comptent parmi les plus pauvres du Tiers-Monde.

NOUVELLES BREVES

=====

Séance constitutive du Parlement européen le 14 mars 1972 - les mandats des membres du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

Selon l'article 139 du traité de la C.E.E. et les dispositions parallèles des traités des autres Communautés, la session du Parlement commence le deuxième mardi du mois de mars et dure une année. Lors de l'élection du président et des vice-présidents du Parlement ainsi que de l'élection des présidents et vice-présidents des commissions, les mandats suivants ont été attribués à des membres du groupe démocrate-chrétien :

Vice-présidents du Parlement européen :

Giovanni BERSANI (Italie)
Hans FURLER (R.F.A.)
Josef LUCIUS (Luxembourg)
Wilhelmus SCHUIJT (Pays-Bas)

Présidents de commissions :

commission politique : Carlo SCARASCIA (Italie)
commission des affaires sociales : Joseph Müller (R.F.A.)
commission juridique : Tiemen BROUWER (Pays-Bas)
commission de l'énergie : Gerd SPRINGORUM (R.F.A.)
commission association Turquie : Alfred BERTRAND (Belgique)

Vice-présidents de commissions :

commission économique : C.A. BOS (Pays-Bas)
commission finances et budgets : Mariano PINTUS (Italie)
commission de l'agriculture : Hans RICHARTS (R.F.A.)
commission rel. écon. ext. : Giovanni BOANO (Italie)
commission des transports : Nicolas KOLLWELTER (Luxembourg)
commission association Grèce : Giovanni GIRAUDDO (Italie)
commission pays africains et malgache : Maurice DEWULF (Belgique)

Pour l'essentiel, les mandats exercés l'année précédente ont été ainsi reconduits.

-.--.-.-.-.-.-

Une délégation du Parlement européen rendra leur visite aux représentants de Washington

Pour rendre leur visite à deux sous-commissions de la commission des affaires étrangères du Congrès américain, une délégation de douze membres, sous la présidence de M. Schuijt, vice-président du P.E. (groupe D.C., Pays-Bas) se rendra du 28 mai au 5 juin 1972 à Washington. Outre M. Schuijt, participeront à ce voyage au titre du groupe démocrate-chrétien : Giovanni Boano (Italie), Maurice Dewulf (Belgique), Walter Löhr (R.F.A.) et Hans Richarts (R.F.A.).

Very faint header text, possibly a title or reference number.

Very faint paragraph of text, possibly a list or a set of instructions.

Very faint paragraph of text, possibly a second list or set of instructions.

Very faint text at the bottom of the page, possibly a signature or footer.



